

## Enquête publique pour le Projet éolien de Saint Bon

A l'attention de Monsieur le Préfet de la Marne,  
A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur

J'annonce d'emblée que je suis totalement opposée à la création de ce nouveau parc, et je développe ci-après les arguments :

### Remarque préliminaire :

Je précise que je suis très sensible aux questions de changement climatique et à l'effondrement de la biodiversité lié en partie au changement climatique, mais surtout à l'impact de l'homme sur la biosphère. Dans ce contexte, la diversité des formes d'énergie est certainement nécessaire, et introduire du renouvelable une option à envisager. Mais il ne faudrait pas que le nouveau remède cause plus de mal qu'il n'est censé combattre ! Avant de passer en revue certaines de ces nuisances générées par le parc de Saint-Bon, on peut d'emblée mettre en doute les gains en GES affichées par le promoteur qui finalement ne veulent pas dire grand-chose, si on fait fi des émissions en CO2 des combustibles fossiles nécessaires pour pallier l'intermittence de ces machines, et si on ne les compare pas à l'émission en GES, produite pour une production énergétique équivalence sous forme nucléaire (dans ce cas, le gain serait bien sûr négatif !)

### **1. Saturation visuelle des paysages et transformation des campagnes de la région marnaise en aires industrielles:**

- **Ce parc de Saint Bon est finalement le symbole d'une disparité d'implantation des parcs éoliens sur le territoire français .** Il est en effet implanté à la limite de deux territoires : 15 éoliennes du côté Seine-et-Marne, 469 dans la Marne. Pourquoi une telle disparité ? Ainsi dans un rayon de 21kms autour de Sézanne, nous avons 120 éoliennes en service, 39 autorisées et 149 en instruction.(données DREAL, mars 2022), sans pour autant bénéficier d'un gisement éolien remarquable.

A quand la banderole apposée sur ce parc, pour accueillir les nombreux résidents secondaires parisiens dans notre belle région du sud-ouest marnais avec ses bois, forêts domaniales, maisons de pierre, coteaux champenois ?:

**« Bienvenue à Eolienne-land ».**

Pas sûr que le message soit très aguicheur !

- **D'où une dépréciation assurée des biens immobiliers.** Certes on objecte souvent qu'elle n'est pas vérifiée, mais elle ne peut l'être ni dans les vastes plaines à habitat réduit, ni dans les zones d'extension où le mal nécessite l'implantation effective de ces machines pour être constaté. Cette zone du sud-ouest marnais constituera probablement un lieu d'étude intéressant à ce sujet.

#### - **L'encerclement de nos villages.**

Je suis résidente dans la commune de La Forestière et nous sommes actuellement **encerclés** par 3 parcs (au nord, le Parc des Portes de Champagne et son extension en étude, à l'Ouest celui d'Escardes et au Sud celui de Nesles, heureusement préservés à l'Est par le massif de la Traconne !) mais aussi par le Parc des Champeaux et **celui de Saint BON**, tous les deux en instruction. Trop, c'est trop ! Nous avons maintenant l'impression de vivre dans une aire industrielle.

#### - **Nuisances sonores et visuelles**

Le hameau de Villouette est particulièrement malmené par ce parc avec de nombreuses nuisances :

- Visuelles : un panorama imprenable sur ces nouvelles éoliennes.
- Des nuisances sonores importantes avec des machines à 800M des habitations.

Quant aux éventuelles mesures compensatoires sous forme de haies, elles sont bien sûr risibles, vis-à-vis de machines de 180m.

## **2. Les clignotements de nuit**

Cette région (présentée dans la paragraphe « l'encerclement de nos villages ») est ipso facto, très impactée par les clignotements de nuit. Outre les nuisances sur chacun d'entre nous et l'effet sur les insectes, il est une perturbation que je voudrais signaler, c'est celle de l'impossibilité d'observer maintenant le ciel de nuit pour des observations astronomiques, alors que la région était jusqu'alors préservée de la pollution visuelle.

Cette remarque peut paraître anecdotique, mais elle est en lien avec les instructions du Ministère de l'Education Nationale qui préconisent maintenant les classes du dehors y compris de nuit en sorties exceptionnelles (j'an ai organisées plusieurs en tant que formatrice d'enseignants INSPE)

A titre d'exemple, un ouvrage

<https://www.editions-retz.com/ecole-vivante/domaines-transversaux/faire-classe-dehors-maternelle-et-elementaire-9782366381115.html>

Ces clignotement de nuit, c'est un attentat à un patrimoine présent depuis des millions d'années.

## **3. Impact sur la biodiversité**

- Parmi les mesures envisagées par le promoteur pour les **chiroptères**, elles sont a minima. Autrement-dit, elle se contente d'une investigation légère adaptée pour un parc sans vraiment d'enjeux pour les chiroptères. La grande forêt de la Traconne, classée ZNIEFF, est une réserve très importante en chiroptères comme en témoigne une enquête récente. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant qu'il soit constaté une mortalité anormale des chiroptères pour les parcs d'Escardes et Portes de Champagne lors des contrôles réglementaires (comme le soulignent les deux rapports AE, à la fois d'Escardes et des Portes de Champagne. Certes, il est nécessaire de tenir compte de la zone de chasse, mais aussi de leur déplacement sur d'autres zones en fonction des

réserves en nourriture locale. **C'est inacceptable compte-tenu des enjeux de biodiversité actuels**

- **L'avifaune est la grande oubliée !** l'impact cumulé de ces parcs fait que les migrations d'oiseaux sont très perturbées par ces barrières éoliennes et entraîne énormément de perturbations.

#### **4. Transport et raccordement possible au poste source de Rupéroux**

La réponse à l'avis du rapport MRAE n'est pas envisagée ! On ne sait donc pas comment cette électricité va être connectée au réseau.

Pour toutes ces raisons je suis fermement **CONTRE** l'implantation du parc éolien de Saint Bon.

Avec toute ma considération Monsieur le commissaire-enquêteur, recevez mes cordiales salutations

E F

*51120 La Forestière*